

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2025 - DÉLIBÉRATION N° 06/2025

attribuant une subvention exceptionnelle au CJA De HIVA-OA pour le financement de ses projets

CONSEILLERS MUNICIPAUX (19)	Présent	Absent	Procuration à
Mme RAUZY Joëlle, ép. FREBAULT	X		
M. MENDIOLA Aroma	X		
Mme CLARK Elvina	X		
M. TEIKIOTIU Olive	X		
Mme FREBAULT Feiautini Hélène	X		
M. BONNO Charles	X		
Mme TIAIHO ép. LE BRONNEC Alanda		X	FREBAULT Joëlle
M. SCALLAMERA Jean-Yves	X		
Mme KAYSER Tepua		X	BONNO Charles
M. LE BRONNEC Yann		X	FREBAULT Hélène
Mme TETUAVEROA Elisabeth	X		
M. BONNO Jean-Pierre	X		
Mme VAATETE Monique	X		
M. POEVAL Rogatien		X	TETUAVEROA Elisabeth
M. TOUATEKINA Haihapaiaehaoe	X		
Mme O'CONNOR Odette		X	CLARK Elvina
M. TEHAAMOANA Etienne		X	
Mme MOKE Diane		X	
M. TEHAAMOANA Domingo		X	

SECRETARE DE SEANCE CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	11	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 13 janvier 2025 (affichage le 13 janvier 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme le Maire Joëlle Frebault.

Exposé des motifs :

La Coopérative « CJA d'Atuona » est à l'origine de la demande de subvention. Cette demande s'inscrit dans le cadre du programme « CJA en santé », visant à promouvoir la santé physique et le développement des élèves. L'octroi de cette subvention communale permettrait de financer les diverses actions prévues. Le maire met en avant la progression du CJA, tant en termes de nombre d'élèves, et suggère au conseil d'offrir un soutien financier à l'établissement.

VU la loi organique n° 2004- 192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004- 193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 5 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOpte

ARTICLE 1er : Est attribuée au CJA d'Atuona ayant son siège à HIVA-OA, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 000 FCPF (un million de Francs cfp) pour financer ses différents projets.

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention sera versé au compte courant bancaire de l'association, à savoir :
SOCREDO n° 17469 00013 70290500063 09, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

ARTICLE 3 : La dépense est imputable à l'article 6574 du Budget Communal.

ARTICLE 4 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT	1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT	5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU
Le Maire Délégué M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAIHO	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER	Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA
Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO	Conseillère Municipale Mme Monique VAATETE	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAI	Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE
					Conseiller Municipal M. Domingo TEHAAMOANA

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 17 01 2025

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,

(signature et cachet)

